

COMMISSION DE SUIVI ET DE CONCERTATION

GROUPE DE TRAVAIL « SECURITE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT » (GTSE)

- Relevé de décisions de la séance du jeudi 4 décembre 2014

Le GTSE a réuni 15 personnes : DM (1), AEM (1), GNE (1), CRPEM (1), DEAL (5), Shell (1), SAFEGE (2), MRSC (1), CSC pétrole (1), EMIZ Préfecture (1).

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- Réunion du comité de pilotage « étude intervention en cas de pollution des mangroves et vasières par des hydrocarbures » ;
- Retour d'expérience des pollutions en HC des plages – méthodes de dépollution respectant l'environnement par l'EMIZ ;
- Réseau échouage des cétacés ;
- Bilan des actions menées par le GTSE ;
- Réflexions sur une nouvelle feuille de route.

Ces deux derniers points ont été rajoutés suite aux conclusions de la dernière CSC qui souhaite faire un point d'étape des travaux réalisés par les groupes de travail avec un rendu pour la CSC du 8 janvier 2014.

I - Bilan des actions menées et évaluation

Après avoir rappelé les objectifs du GTSE défini par la CSC, la DEAL a présenté un bilan des actions et travaux tracés dans les comptes rendus depuis la mise en place des groupes de travail par rapport aux sujets identifiés lors de la toute première réunion (diaporama et sujets en annexe). A noter ici qu'il s'agit de sujets identifiés et non d'une véritable feuille de route.

Suivi des travaux :

Chaque réunion a fait l'objet d'un point sur les travaux et études en cours présentés par l'opérateur suivi d'un rapportage en CSC.

Discussion : Shell indique que certains documents produits et présentés en GT ont été réalisés pour répondre aux prescriptions des AP. Par contre ces documents ont permis de nourrir la réflexion du GT. Shell regrette que la présentation faite par la DEAL ne fasse pas mention des inspections réalisées ni de la tierce expertise réalisée par URS sur les impacts de la sismique.

Sur le premier point, la DEAL rappelle que certains d'entre eux ont fait l'objet d'une analyse par la DEAL avec un retour en GT.

Sur le second point (inspections), la DEAL rappelle que le GTSE n'est pas un organe de police et qu'il convient ici de rester cadré sur les objectifs fixés par la CSC.

La DEAL propose qu'une réflexion soit faite sur l'organisation des futurs GTSE, lorsque plusieurs opérateurs seront sur zone. En termes de suivi des travaux, ne serait-il pas souhaitable de séparer les interventions avec une approche par opérateur assimilable à une commission de suivi de site (CSS) en ICPE ?

Shell propose plutôt une approche industrie pétrolière au lieu d'avoir une stratégie société par société avec une vision collaborative des opérateurs.

- Réflexion à avoir sur l'organisation des GTSE dans le cas de plusieurs opérateurs sur zone.

Sur les autres travaux du GTSE :

Globalement, hormis le suivi des travaux et le retour des différentes études réalisées dans le cadre des obligations de l'opérateur, le GTSE a travaillé sur quelques sujets qui peuvent être résumés en trois points :

1 – Étude de la pollution des mangroves et vasières :

Le GT, par un travail participatif, a été le lieu de l'élaboration du cahier des charges. Il s'est positionné comme comité de pilotage pour le suivi de l'étude.

Évaluation : l'objectif est atteint dans la mesure où l'étude a été lancée. Par contre les résultats de cette étude ne pourront être évalués qu'à partir du mois d'août 2015, date fixée de fin d'étude.

Dans cette séance du 4 décembre 2014, le GTSE a acté à l'unanimité l'abandon des tests in-situ (voir ci-dessous les conclusions du comité de pilotage).

2 – Impact des acquisitions sismiques au travers :

De l'étude fournie par Shell sur la comparaison des mesures de réduction des impacts de 7 pays pendant les campagnes sismiques ;

De l'étude réalisée par Claire Pusinéri sur l'activité pétrolière et cétacés en Guyane. Cette étude fait un état des lieux, décrit et évalue les impacts et propose des préconisations. A noter que cette étude n'est pas une production du GTSE. Par contre, le document a pu être soumis à l'avis du GTSE, afin de le rendre plus robuste.

Discussion :

La question de l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques a été soulevée. La DEAL rappelle que cela ne faisait pas partie des missions fixées à l'origine et que le GTSE n'a pas mandat pour développer un document normatif

Sur la question des préconisations abordées dans l'étude de C.Pusinéri, la DEAL rappelle que cette étude n'est pas un document normatif mais qu'il faut plutôt le voir comme voies de réflexion.

Évaluation : les objectifs fixés sont globalement atteints, avec sans doute une volonté d'aller plus loin.

3 – Informations générales liées aux activités pétrolières :

Le GTSE a joué un rôle important en matière de remontée d'informations à la société civile au travers de la CSC. Il a de plus participé à l'élaboration du livret « 5 questions sur le pétrole »

Cependant, il a le sentiment de ne pas avoir œuvré suffisamment sur cette thématique en proposant par exemple à la CSC des documents vulgarisés pour une mise en ligne sur le site. La réflexion sur ce sujet n'a pour ainsi dire pas été abordée en GTSE. Pourtant, sur les 5 GT, le GTSE est le seul à avoir une vocation technique capable de produire de la vulgarisation

Évaluation : faiblesse sur ce domaine. Sans doute, une véritable réflexion doit être menée, avec une question préalable de savoir si cela correspond à un véritable besoin de la société civile.

Autres points soulevés :

- Regret : Absence de participation de la Région aux GTSE ;
- Besoin : Adaptation du GTSE dans sa composition ;

- Ressenti de l'opérateur : évolution très positive (maintien du dialogue, confiance en termes de partage d'informations, etc....). Ne pas interrompre les GT : risque de perdre la confiance instaurée au sein de cette instance. Il faut pérenniser le savoir-faire du GTSE.
- L'EMIZ propose d'inscrire un travail sur POLMAR terre. La DEAL soulève sur ce sujet la composition du GTSE au regard de cette mission.

II – Comité de pilotage « pollution des mangroves et vasières

Présentation de l'étude (état d'avancement) : restitution de l'analyse bibliographique et spécificités de la mangrove guyanaise (diaporama annexé)

Le bureau d'étude SAFEGE, souhaite savoir à quels types d'hydrocarbures, le littoral de la Guyane risque d'être confronté, non pas dans ses caractéristiques précises mais au regard de 4 catégories que sont les hydrocarbures « très volatiles », « légers », « moyens », « lourds ». Cette donnée reste en effet très importante compte tenu du comportement des hydrocarbures : sensibilité de la mangrove, réaction avec le milieu, dégradation des HC, etc..., typologie d'actions à mettre en œuvre. A l'issue de la discussion, il est convenu de retenir un hydrocarbure de type « moyen ».

En première approche, et en matière d'actions, une intervention dans la mangrove paraît très compliquée avec un risque de mélange HC/sédiments. Sur ce sujet, le bureau d'étude indique qu'il existe une bibliographie américaine (retour d'expérience) qui donne des pistes de techniques d'intervention. Il existe aussi une bibliographie de techniques testées en laboratoire qui donnent des résultats intéressants, mais jamais testées sur le terrain. Sur la reprise de la mangrove, il convient de favoriser la régénération naturelle.

A ce stade de l'étude, c'est le milieu lui-même qui présente les meilleurs atouts de dégradation des HC. Agir dans la mangrove risquerait d'avoir un effet contraire.

Le bureau d'étude souhaite de plus avoir le type d'HC à retenir pour le Brésil, compte tenu de la courantologie dans le sens des eaux guyanaises.

À l'issue de ce document de synthèse, SAFEGE va se polariser sur une analyse critique, il leur reste encore quelques axes de recherche à développer sur la spécificité du milieu guyanais.

Sur l'option des tests in situ :

L'orientation du test in situ serait de faire des prélèvements carottés, et de les soumettre à des HC au lieu de déverser directement dans le milieu naturel, expérimentation peu fiable compte tenu de la diversité des milieux et des phénomènes de marées qui lessiveraient directement cet échantillon pour lequel les résultats risquent d'être incertains. Il s'agit plus d'un travail de recherches scientifiques que d'un travail d'étude.

Discussion : ces expérimentations, par carottage qu'il faudrait multiplier, seraient très difficiles à mettre en œuvre compte tenu de tous les paramètres à mettre en jeu et représenteraient de fait un volume financier et des moyens logistiques importants. Ils ne seraient de plus pas représentatifs d'un déversement de grande ampleur. Une étude scientifique est plus adaptée surtout qu'il y a le projet de recherche « METEOR » sur la dégradation des HC sur le littoral Guyanais de M. Philippe Cuny qui sortira en 2015. D'où la question de la **pertinence de ce test**.

Une idée avait germé lors du dernier GTSE sur le besoin d'une extension de l'étude aux sites de pontes des tortues en fonction de la saisonnalité. Il y aurait, ici, un socle commun, qu'est l'approche du risque en fonction de la typologie de l'HC et une réflexion à avoir sur le type

d'action en fonction de la période de l'année, ce qui est moins le cas dans le cadre des mangroves. Shell fait part d'une étude de Marc Girondot sur la pollution des plages.

- Réflexion d'extension de l'étude sur les sites de pontes des tortues marines :
L'EMIZ rappelle que POLMAR est aussi un plan pour les pollutions de moins grande ampleur qui ne toucheraient qu'une partie de la mangrove comme les estuaires. Il convient de travailler aussi sur le guide opérationnel et des actions à entreprendre.
- Réflexion à avoir sur l'élaboration de 2 fiches d'actions, littoral (mangroves et plages) et estuaires en intégrant la saisonnalité pour la problématique tortues marines (période de ponte).

Autres questions, observations et suggestions :

- DEAL : Quels impacts des dispersants sur les mangroves, les micro-organismes seraient ils affectés ? SAFEGE : c'est surtout la colonne d'eau (coraux, herbiers...) qui subirait les effets ;
- SHELL : Existe-t-il des retours d'expérience ou études sur les risques d'intervention pour le personnel affecté à la dépollution ? EMIZ : s'il s'agit de la toxicité, POLMAR terre le prévoit. Référence à prévoir dans le guide
- Problématique des marées qui ramènent à chaque fois les HC.
Il convient de mobiliser une très large expertise en intégrant les associations et en approfondissant la bibliographie dans le domaine.
- Sur les essais in-situ, Shell précise qu'il reste défavorable compte tenu des résultats incertains d'une expérimentation à petite échelle. L'étude en question ne pourra en aucun cas avoir un échantillonnage suffisant pour être exploitable.

Conclusions :

- Abandon des tests in-situ.
- Voir au niveau de la CSC s'il est possible par le biais d'un avenant d'orienter l'étude et donc de financer cet autre enjeu environnemental que sont la pollution des plages et la problématique des sites de pontes des tortues marines.
- Arnaud Anselin (DEAL) interrogera le réseau « tortues en Guyane » pour leur soumettre la problématique de la pollution des tortues par des HC dans l'objectif d'une proposition de recommandations pour une réflexion au sein du GTSE.

Le prochain GTSE aura lieu la deuxième quinzaine de mars 2015 pour un rendu à la CSC d'avril.

Monsieur Joachim VOGT annonce son départ de SHELL pour cette fin d'année